BULLETIN D'INSCRIPTION DU VIDE-GRENIERS DU 22 novembre 2026

Disponible en version papier à l'école Sainte Cécile, Rue Joseph Le Digabel 56450 THEIX-NOYALO

Le compléter et l'envoyer **uniquement par courrier** à : APEL SAINTE CECILE *«Vide-Greniers»* Rue Joseph Le Digabel 56450 THEIX accompagné du règlement libellé à l'ordre de *«APEL Sainte Cécile »* et d'une photocopie de la pièce d'identité (recto-verso).
Renseignements uniquement par mail: vg.saintececile.theix@gmail.com ***Clôture des inscriptions le 15 novembre 2026***

Nom : ……Prénom : ……

Adresse : ……

Code postal : …… Ville : ……

Téléphone : ……/……/……/……/……. Adresse mail :……@……

Nom association:……

☐ PARTICULIER Pièce présentée : (1) (2) ☐Carte d'identité ☐Passeport ☐Permis de conduire

ou

☐ ASSOCIATION(1) N° de la pièce : … ……

Délivrée par : ……Date de délivrance : ……

TYPE DE MARCHANDISES A VENDRE : ……

A remplir obligatoirement (1) ***Cocher la case correspondante*** (2) ***Cette pièce sera demandée le jour du vide greniers***

Réservation		Nbre de mètres réservés	Coût total
INTÉRIEUR	5,00 € le mètre linéaire **avec** table	……**x 5,00 €**	=
(Particuliers/Associations)	4,00 € le mètre linéaire **sans** table	……**x 4,00 €**	=

Total à régler obligatoirement à l'inscription =

Observations :……

……

Conformément à la législation, je déclare sur l'honneur :
-ne pas être commerçant(e)
-ne vendre que des objets personnels et usagés *(art L310-2 du code du commerce)*
-ne pas participer à plus de deux événements de même nature dans l'année *civile (art R321-9 du code pénal)*
-avoir pris connaissance du règlement intérieur ci-après

Fait à …… le…… Signature

REGLEMENT DU VIDE-GRENIERS

1 : Votre inscription sera validée et confirmée par mail, après **réception de votre dossier complet (règlement, copie de la pièce d'identité et de la fiche ci-jointe).** Les inscriptions sont traitées, par ordre d'arrivée, dans la limite des places disponibles.

2 : Cette manifestation est ouverte aux particuliers et aux associations, en intérieur uniquement. Les professionnels ne sont pas acceptés.

3 : La pièce d'identité spécifiée sur la réservation (pour les particuliers et associations) est obligatoire le jour du vide-Greniers.

4 : La mise en place des exposants commencera à 6h00. Les emplacements non occupés à 7h30 seront déclarés vacants et ré-attribués en cas de demande.

5 : L'ouverture du Vide-Greniers aura lieu de 8h00 à 17h00. **Les exposants s'engagent à ne pas remballer leur étal avant la fermeture. Chacun devra laisser son emplacement propre et vide avant 18h.**

6 : Aucun dépassement d'emplacement n'est toléré. Les portants doivent être installés sur des emplacements réservés sans table. Les murs de la salle ne doivent pas être utilisés pour exposer.

7 : Le raccordement aux prises électriques est interdit.

8 : Les animaux ne sont pas acceptés dans la salle (hors chien-guide).

9 : En raison des frais engagés, les absences, annulations, départs en cours de journée ne pourront donner droit au remboursement de l'inscription. L'APEL se réserve le droit d'annuler la manifestation, sans préavis, pour raison exceptionnelle *(Nombre de participants insuffisant ou autres)*. Dans ce cas, les exposants ne pourront prétendre à d'autre indemnité que le remboursement de leur droit de place.

10 : Les organisateurs se réservent le droit d'accepter ou non un exposant et de choisir l'emplacement de chacun *(dans la limite des places disponibles)*.

11 : Les organisateurs ne pourront en aucun cas être tenus responsables des vols, dégradations, pertes ou incidents survenus durant la manifestation.

12 : Les exposants devront se couvrir d'une assurance pour la manifestation.

13 : Les véhicules devront être stationnés sur les emplacements autorisés.

14 : Votre signature vaut acceptation de ce règlement.